



Mumia Abu-Jamal revendique son droit à la vie devant la justice fédérale

Cela faisait bien longtemps que Mumia n'avait pas eu la possibilité de se s'exprimer devant un juge (1)

Depuis sa prison, c'est par skype, face à une salle pleine à craquer de ses soutiens (plus d'une centaine) qu'il a pu s'entretenir avec le juge Mariani et répondre à ses questions en ces termes : *« Le 2 Avril, je venais de passer trois jours à l'hôpital en soins intensifs, après avoir frôlé la mort, et de retour à l'infirmerie de la prison de SCI Mahanoy, j'étais incapable de marcher. Je ne pouvais pas lever les bras, j'étais trop faible pour tenir debout. Je n'avais reçu aucun traitement contre l'hépatite C responsable de mon coma diabétique, des lésions de ma peau, de problèmes hépatiques et du risque permanent de voir d'autres organes vitaux atteints »*. Le témoignage de Mumia a pris fin avec cette question posée par l'un de ses avocats : *« Accepteriez-vous un traitement contre l'hépatite C ? »*. Réponse de Mumia : *« Oui car avec ce traitement je peux vivre, sans ce traitement je peux mourir »*.

Auparavant, l'avocate de l'administration pénitentiaire avait demandé le report de l'audience au prétexte que la défense de Mumia n'avait pas expressément fait mention de

l'hépatite C dans ses recours devant la justice de Pennsylvanie. Après un débat qui dura la matinée et une suspension de séance, le juge rejeta la demande de l'administration en précisant « *qu'il eut été impossible pour Mr Abu-Jamal de faire référence à l'hépatite C dans ces recours puisque cette maladie n'avait alors pas été diagnostiquée (2) et qu'il ne savait donc pas qu'elle était la cause de la dégradation de son état de santé* ». Le juge ajoutant « *voilà une analyse des plus invraisemblables de ce qui est requis pour qu'un détenu puisse déposer un recours et faire valoir son droit à un traitement approprié* », et concluant « *Dès mai dernier, la prison disposait de tous les informations médicales quant à la solution à apporter aux problèmes de Mr Abu-Jamal* ».

L'après-midi, les avocats de Mumia (3) ont longuement plaidé l'urgence de traitement dont devait bénéficier leur client en raison de son état de santé et de la gravité de la maladie dont il était atteint, s'appuyant sur les dispositions constitutionnelles et légales non respectées par l'administration pénitentiaire.

Ensuite, les avocats de Mumia ont sollicité le témoignage du Dr Joseph Harris, expert médical. Celui-ci a fait valoir que l'eczéma, l'anémie et le faible taux d'hémoglobine, tout comme le diabète, sont des conséquences de son active hépatite C. Le Dr Harris soulignant que l'amélioration apparente de son état ne signifiait nullement que la maladie était en recul. Au contraire, précise-t-il, sans traitement, l'hépatite continuera à progresser en provoquant des lésions de plus en plus graves. En conclusion, l'expert souligne l'urgence du traitement standard avec le nouveau médicament antiviral qui a un taux de guérison de 95%. Par sa compétence et sa pédagogie, le Dr Harris a impressionné son auditoire.

L'audience se poursuivra mardi 22 décembre avec le contre-interrogatoire du Dr Harris et les témoignages de Johanna Fernandez et de Suzanne Ross, respectivement porte-parole de Mumia et responsable de ses soutiens de New-York, et se terminera par l'audition de l'expert médical de l'administration pénitentiaire.

A l'issue de cette première journée d'audience, Johanna

Fernandez déclare : « *chacun, à commencer par le juge, a parfaitement compris que l'enjeu de ce procès était la grave crise sanitaire dont sont victimes les 10.000 prisonniers de Pennsylvanie atteints, comme Mumia, de l'hépatite C* ».

(1) Audience du 18 décembre devant la Cour Fédérale de Scranton : informations recueillies auprès de Johanna Fernandez, porte-parole de Mumia et de Noëlle Hanrahan, directrice de *Prison Radio*.

(2) l'administration n'a reconnu officiellement l'hépatite qu'en août 2015

(3) Maître Robert Boyle et Maître Bret Grote de l'*Abolitionist Law Center*.

115 parlementaires français et européens interpellent le Gouverneur de Pennsylvanie

A l'initiative de Patrick Le Hyaric, député au parlement européen, 115 parlementaires français et européens ont décidé d'interpeller le Gouverneur de Pennsylvanie à propos de la gravité de l'état de santé de Mumia et du refus de l'administration pénitentiaire de l'autoriser à bénéficier d'un traitement lui permettant de se soigner.

Cette initiative, sans précédent par son ampleur, a recueilli l'accord de très nombreux parlementaires issues de plus d'une quinzaine de pays et de toutes opinions.

Vous trouverez en pièce jointe la lettre au Gouverneur et la liste des parlementaires signataires.

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous accéderez à la vidéo où Patrick Le Hyaric et Jacky Hortaut rendent compte de leur visite récente à Mumia : ["Une mobilisation politique et diplomatique pour sauver Mumia"](#)

Pour se défendre et se soigner, Mumia a besoin de votre soutien financier

Nous remercions les donateurs qui nous permis de faire parvenir récemment 20.000 dollars US à la défense de Mumia. Ils recevront prochainement une attestation leur permettant de bénéficier d'une réduction fiscale au titre de l'impôt sur leurs revenus 2015. Nous appelons, toutes celles et tous ceux d'entre vous qui le peuvent, à se joindre à cet élan de solidarité sans lequel Mumia ne pourrait accéder à la justice et se soigner. Merci d'avance pour votre générosité. Vous trouverez en pièce jointe l'imprimé vous permettant de participer à cette souscription par chèque ou carte bancaire. Attention, pour bénéficier de la réduction fiscale au titre de 2015, votre contribution doit nous parvenir avant le 31 décembre.



COLLECTIF FRANCAIS "LIBERONS MUMIA !"

rassemblant une centaine d'organisations et de collectivités publiques

MEMBRE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Courriel : contact@mumiabujamal.com

Site Web : www.mumiabujamal.com